

MÉMENTO

Ordures ménagères :
tous les mercredis.

Emballages recyclables :

tous les vendredis des semaines impaires
(6 et 20 juillet 2012, 3, 17 et 31 août, etc.).

Déchets verts :

tous les mardis jusqu'au 27 novembre 2012.

Encombrants :

les lundis 17 septembre et
17 décembre 2012.

Apport de déchets verts :

Compostière de Flacourt (avec ticket, voir
tarifs ci-contre), lundi à vendredi de 14:00
à 17:00, toute l'année.

Samedi 9:00 - 12:00, 14:00 - 17:00
du 1^{er} avril au 30 novembre.

Apport de gravats :

Déchetterie de Longnes (avec ticket),
les 1ers samedis du mois de 14:00 à 17:00.

Apport de déchets toxiques :

Déchetterie de Longnes (avec ticket),
le samedi 8 septembre de 9:00 à 12:00.

Rappel: Compte tenu de la variation possible des horaires de passages,
il est fortement recommandé de sortir les bacs la veille, quitte à com-
pléter leur remplissage dans la journée en ce qui concerne les déchets
verts dont le passage est habituellement tardif.

COMPOSTIÈRE DE FLACOURT

L'accès à la compostière de Flacourt est
désormais payant.

Les tarifs sont les suivants :

- apports de déchets verts :
33,74 € HT /tonne
- apports de gros bois et souches :
75,05 € HT / tonne
- achat de compost :
28,75 € HT / tonne

Ce sont des prix Hors Taxe qu'il convient
donc de majorer de la TVA pour les
particuliers.

LA FEUILLE D'ÉTÉ

Juin 2012

Directeur de la publication : Pierre Jean

Rédaction : Roland Trouseau

Maquette et mise en page : Mairie de
Villette

Distribution : Mairie de Villette.

Imprimé par les soins de la mairie.

FEUILLE D'ÉTÉ VILLETTOISE 2012

QUELQUES INFORMATIONS SUR LA VIE DE LA COMMUNE

14 JUILLET

Les Villettois sont invités comme tous les ans au traditionnel repas du
14 juillet. Les invitations vont vous être distribuées très prochainement
afin que vous puissiez nous répondre pour le vendredi 6 juillet.

CINÉMA EN PLEIN AIR

Le Conseil Général des Yvelines organise des projections de films en
plein air dans le cadre de l'action « Les Yvelines font leur cinéma ». L'une
d'entre elles se déroulera à Villette, le **2 septembre 2012**, sur le
terrain de jeux à côté du tennis.

Le film présenté sera « Meilleur espoir féminin », de/avec Gérard Ju-
gnot, et débutera à 20:45.
Venez nombreux!

FÊTE DES VOISINS

Organisée par l'ASCV **dimanche 9 septembre 2012** sur le parking de
l'école maternelle de Villette.

PARTEZ PLUS SEREINS... SIGNALEZ VOTRE DÉPART EN VACANCES AUPRÈS DE LA GENDARMERIE DE GUERVILLE

Les services de la Gendarmerie Nationale nous l'ont rappelé: vous pou-
vez leur communiquer vos dates de congés afin qu'ils viennent contrô-
ler régulièrement votre habitation quand elle sera inhabitée.

Gendarmerie de Guerville: 0130 423958

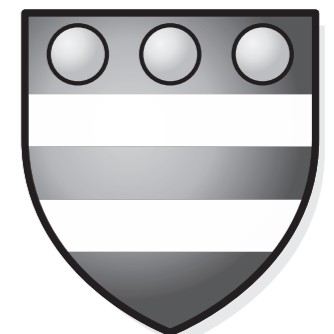
VACANCES D'ÉTÉ FERMETURE

DE LA MAIRIE

Pendant les congés d'été la mairie sera
fermée du 16 juillet au 3 août 2012.

LE SITE INTERNET DE VILLETTE EST EN LIGNE!

De temps à autre, n'hésitez pas à
consulter le site internet de la mairie pour
avoir les toutes dernières informations :
<http://www.villette-en-yvelines.fr>



BULLETIN DE SANTÉ DU VÉGÉTAL

PROCESSIONNAIRE DU CHÊNE (THAUMETOPOEA PROCESSIONEA)

Les nids des processionnaires du chêne (chenilles) sont maintenant bien visibles car plus épais. Les chenilles sont urticantes. Le risque sanitaire est fort aux abords des sites très fréquentés ou utilisés par un public particulièrement sensible.

PROCESSIONNAIRE DU PIN (THAUMETOPOEA PITYOCAMPA)

Les processions de nymphoses des processionnaires du pin sont terminées. Les adultes émergeront à partir de fin juin.

Vous pouvez retrouver ces informations, et beaucoup d'autres sur le site de la direction régionale de l'agriculture Ile-de-France : <http://driaaf.ile-de-france.agriculture.gouv.fr/>
Rubrique Bulletin de santé du végétal, zones non agricoles.

Concernant les chenilles processionnaires, signalons que le coucou, dont le chant résonne beaucoup ce printemps, en est un consommateur très actif, merci à lui...

CODERPA 78

Le COMité DEpartemental des Retraités et des Personnes Agées est un organisme représentant les usagers âgés auprès des instances régionales et départementales.

Il fait diverses recommandations pour l'amélioration des conditions d'utilisation des services médicaux-sociaux par les personnes âgées (maison de santé, hospitalisation, logement, transport).
Il informe sur divers dispositifs (baluchonnage, garde de nuit itinérante se faisant entre 21:00 et 24:00 ou entre 24:00 et 06:00) soutenus par le Conseil Général, qui sont moins coûteux que des gardes plus longues.
Le CODERPA sera présent à diverses manifestations :
• 17 octobre 2012: Aménagement du lieu de vie à Meulan
• 18 octobre 2012: Nouvelles technologies et isolement
• 19 octobre 2012: Le sens de l'âge

Les lieux sont à préciser auprès du secrétariat les mardis, mercredis après-midi et jeudis au 0139 07 8175 ou coderpa78@yvelines.fr
Courrier :
CODERPA,
Hôtel du Département
2, place André Mignot,
78012 Versailles CEDEX

TRANSPORT SCOLAIRE COLLÈGE/LYCÉE

Considérant les différents dysfonctionnements dans le cadre des transports scolaires depuis le nouveau marché d'appel d'offres à savoir septembre 2011, un courrier a été adressé par le Syndicat de Transport Scolaire (SITS) à COM'BUS afin de demander un rétablissement normal du service de transport scolaire.
Sans réponse de la part du transporteur, l'intervention du STIF (Syndicat de Transport D'Ile-de-France) sera sollicitée pour demander l'application du cahier des charges signé par le transporteur.

CARTES TRANSPORT SCOLAIRE 2012-2013

Les formulaires de demande de carte pour le transport scolaire des collèges et lycées sont disponibles en mairie pour ceux et celles qui ne les ont pas reçus.
Rappel : les demandes sont à retourner en mairie de Rosny-sur-Seine au siège du SITS, 64 rue Nationale, 78710 Rosny-sur-Seine.
Tarifs : 76 € - 68 € à partir du 2^e enfant.
Règlement à l'ordre du Trésor Public.

Les formulaires pour les cartes de car du regroupement scolaire seront distribués dans le courant de la 1^{re} quinzaine du mois de juillet avec les autres formulaires (cantine, garderie, étude dirigée); à retourner en mairie de Villette à l'attention du SIVOS pour le 15 août 2012.
Carte gratuite obligatoire pour emprunter le car scolaire.

COLLECTE ORDURES MÉNAGÈRES ET EMBALLAGES RECYCLABLES

Nous vous rappelons que le ramassage des ordures ménagères et des recyclables fait l'objet d'un tri sélectif et que deux poubelles distinctes sont en votre possession, mais malheureusement la société de ramassage nous a encore signalé que beaucoup de personnes mélangeaient leurs ordures et qu'à terme ils se verraient dans l'obligation de ne plus les collecter et mettraient un scotch pour signaler l'erreur de tri.

RAMASSAGE DES ENCOMBRANTS - RAPPEL

Lundi 18 juin dernier a eu lieu le ramassage des encombrants. Nous avons encore déploré que certaines personnes y mettent des objets non collectables, qui restent sur les trottoirs.
Voici un rappel de ce qui peut être mis aux encombrants :
• les déchets domestiques manipulables par 2 personnes (électroménager, mobilier, ferraille...)
• les résidus de petits travaux des particuliers (planches, bidons vides, plastiques...).

ATTENTION!

Les pneus ne sont pas ramassés à l'heure actuelle: les emmener dans un garage.
Les fenêtres ne sont pas ramassées en l'état: Il faut séparer le verre (mis au recyclage verre ou aux ordures ménagères si trop fragmenté) et les montants des fenêtres (ou portes vitrées) qui peuvent être mis aux encombrants.
La laine de verre est à mettre (dans des volumes raisonnables) avec les ordures ménagères.
Les gravats sont à déposer à la déchetterie.
Les huiles, peintures, produits chimiques sont à éliminer comme déchets toxiques.
Les tubes fluorescents sont à recycler dans les points de collecte des magasins.

DISQUE DE STATIONNEMENT ZONE BLEUE



NOUVEAU DISQUE DE STATIONNEMENT.

Petite information passée inaperçue, mais qui nous a été signalée par un Villettois avisé: les disques de stationnement « Zone Bleue », que vous pouvez rencontrer lors de vos déplacements (Septeuil, Mantes, etc.) ont changé, et un nouveau modèle est désormais en vigueur, qui n'indique plus que l'heure d'arrivée.
Le temps de stationnement autorisé peut ainsi varier selon les zones, mais en absence d'information, le standard est de 1h30 de stationnement.
On commence à trouver ce nouveau disque dans les magasins; pensez à en faire l'achat, car l'utilisation de l'ancien modèle peut donner lieu à contravention (17 €).

Pour plus d'information :
www.service-public.fr/actualites/002396.html